

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 3

**Projets de requalifications des secteurs de l'Eau Blanche, avenue de la Libération et
Hippodrome
Groupement de commandes avec la ville de Quimper**

Pour lancer la mise en œuvre du projet de requalification de l'Eau Blanche en cohérence avec les dynamiques à l'œuvre dans les secteurs Gare et Hippodrome, une convention de groupement de commande entre la Ville et QBO doit être signée afin de permettre le lancement d'études et de travaux, notamment pour retenir l'urbaniste coordonnateur de l'ensemble, également maître d'œuvre urbain de l'Eau Blanche.

Convention de groupement de commande entre la Ville et QBO

Étant donné l'imbrication d'un ensemble de réflexions et d'ouvrages nécessitant une cohérence d'ensemble à l'échelle des secteurs avenue de la Libération, Eau Blanche et Hippodrome et étant donné les périmètres de compétences et de foncier qui leur sont liés, il est proposé de créer un groupement de commandes en application des articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique et L5211-4-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales intégrant la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale.

Une convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement.

La convention sera conclue pour une durée de 8 ans à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité.

Quimper Bretagne Occidentale assure les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, l'agglomération est chargée d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés publics, d'établir, signer et notifier les avenants éventuels.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021 (accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Chaque membre du groupement s'engage à prendre en charge la part des prestations qui lui incombe.

La commission d'appel d'offres sera celle de l'agglomération de Quimper, sauf désignation d'une CAO dédiée pour certains marchés.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 52 suffrages exprimés dont 52 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constituer un groupement de commandes avec la ville de Quimper pour le réaménagement des secteurs Gare-Libération, Eau Blanche et Hippodrome ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant Quimper Bretagne Occidentale comme coordonnateur.